MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212900476-20251209-058_2025-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025
N° 5/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le quatre décembre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de votants : 17

Etaient présents : Monique LOAEC, Jeannine MILIN, Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, , Olivier LE LANN, Olivier LOAEC, Anne MASON, Emmanuel MORVAN, Laëtitia GUEVEL.

Absents excusés :
M. Yves KERMARREC qui a donné procuration à M. Emmanuel MORVAN
M. Michel BROC'H qui a donné procuration à Mme Monique LOAEC.
Mme Florence JESTIN qui a donné procuration à Mme Jeannine MILIN.
Mme Sandrine LE CORVIC qui a donné procuration à M. Jean-Luc RANNOU.
Mme Marie-Laure ROUGET qui a donné procuration à Mme Marie-Christine CORLOSQUET.

Absente non excusée :
Mme Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, Mme Anne MASON, conseillère municipale pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h 15.

N° 058-2025 – <u>Objet</u> : : Demande de subventions et fonds de concours – étude de faisabilité pré-opérationnelle du centre bourg « La Voie Royale » auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

La commune de LE DRENNEC a signé une convention opérationnelle le 03 janvier 2022 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.
Cette convention prévoit la possibilité d'accompagner la collectivité dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en lien avec le projet envisagé, et d'octroyer une subvention d'étude pour aider à l'engager. A ce titre, la collectivité souhaite être accompagnée pour réaliser l'étude de faisabilité pré-opérationnelle du secteur centre-bourg.
L'établissement public foncier de Bretagne a décidé d'accompagner la commune pour la réalisation de cette étude.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212900476-20251209-058_2025-DE

L'étude pré-opérationnelle conduite par la commune vise à définir les conditions de faisabilité d'un projet global de requalification et d'aménagement du centre-bourg, incluant la requalification de la RD788 et l'aménagement de la parcelle AA12 portée par l'EPF (suite à préemption début 2022) et des parcelles adjacentes.

Le périmètre d'étude, centré sur la rue de Brest et la maison Landuré (parcelle AA12), pourra être étendu en fonction des enjeux d'aménagement identifiés. L'objectif est double : définir un projet d'aménagement cohérent avec les ambitions de revitalisation du cœur de bourg, en précisant les modalités de sortie du portage EPF en cours, et accompagner la collectivité dans la définition d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) à vocation habitat sur les secteurs identifiés en artificialisation au sud, pour favoriser la production de logements sociaux et abordables.

De plus, la Communauté de Communes du Pays des Abers peut accompagner financièrement la commune par l'octroi d'un fonds de concours. Ce fonds de concours est fixé à 50 % du reste à charge pour la collectivité et plafonné à 15 000 €.

Une estimation des études a été réalisée et serait de l'ordre de « 37 337,50 € HT. »

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

1	EPF		7 000.00 €
2	Fonds de concours CCPA		15 000.00 €
5	Autofinancement		15 337.50 €
	COÛT ESTIMATIF		**37 337.50 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération « étude de faisabilité pré-opérationnelle du centre bourg - La Voie Royale »,
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Mme le Maire a sollicité les demandes de subventions auprès de la CCPA, de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et auprès de tous autres financeurs pour l'opération « étude de faisabilité pré-opérationnelle du centre bourg - La Voie Royale ».

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 9 décembre 2025
Le Maire,
Monique LOAEC.